

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le huit décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaients présents : CLAIREAUX Karine, LEBAILLY Patrick, BRIAND Joanne, DETCHEVERRY Martin, LETOURNEL Gisèle, LE SOAVEC Karine, ALVAREZ MAGANA Ursula, HEBDITCH Yvon, LE SOAVEC Lydia, LEGENTIL Olivier, GUIBERT Véronique, DISNARD Joël, BECHET Monique, LUCAS Mike, ENGUEHARD Valérie, ROUAULT Michel, LEGASSE Maïté, LAFITTE Oswen, BORTHAIRE Cédric.

Etaients absents : ANDRIEUX Rachel, DURAND Sébastien, ARTHUR Bruno, FAUGLAS Myriam, SALOMON Yvon, YON Sylvie, CAMBRAY Yannick, GOINEAU Renaud, URTIZBEREA-VIGNEAU Tatiana, SALOMON Pierre.

Madame CLAIREAUX : Bonsoir à tous, je vous remercie d'être présents à cette séance.

Nous avons des procurations : de Mme ANDRIEUX Rachel pour Mme LETOURNEL Gisèle, de M. DURAND Sébastien pour M. LEBAILLY Patrick et de Mme YON Sylvie pour M. DETCHEVERRY Martin.

Monsieur LUCAS, êtes-vous d'accord pour assurer le secrétariat de séance ?

Monsieur LUCAS : Oui.

Madame CLAIREAUX : Merci.

### BUDGET COMMUNAL 2016 DECISION MODIFICATIVE N° 3

Les mouvements de crédits sont liés essentiellement à des opérations d'ordre, ils concernent notamment le transfert en investissement des travaux en régie réalisés par les agents de la Commune.

#### **Section de Fonctionnement**

##### **Au niveau des dépenses :**

- Une augmentation de crédits de 75 502,94 € au CHAPITRE 023 – Virement à la section d'investissement
- Une augmentation de crédits de 170 000,00 € au CHAPITRE 022 – Dépenses imprévues

##### **Au niveau des recettes :**

- Une augmentation de crédits de 245 502,94 € au CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre entre sections (*Incorporation des travaux en régie*)

## **Section d'Investissement**

### **Au niveau des dépenses :**

- Une augmentation de crédits de 245 502,94 € au CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre entre sections (*Incorporation des travaux en régie*)
- Une augmentation de crédits de 2 460,00 € au CHAPITRE 041 – Opérations patrimoniales (*transfert des frais de publication et frais d'étude sur la valeur du bien*)

### **Au niveau des recettes :**

- Une augmentation de crédits de 75 502,94 € au CHAPITRE 021 – Virement de la section de fonctionnement
- Une augmentation de crédits de 2 460,00 € au CHAPITRE 041 – Opérations patrimoniales (*transfert des frais de publication et frais d'étude sur la valeur du bien*)
- Une augmentation de crédits de 170 000,00 € au CHAPITRE 13 – Subvention d'investissement (notification d'un complément pour le financement du bateau de l'île aux marins)

Le projet de délibération n° 1 a pour objet d'adopter la Décision Modificative n° 3, pour un montant total de 493 465,88 €.

Avez-vous, avant d'aborder directement la délibération, des questions sur ces mouvements ? Il s'agit essentiellement de mouvements d'ordre entre sections, nous valorisons le travail des ouvriers municipaux et du coup, cela passe en investissement. Comme à chaque fois, nous attendons la fin de l'année pour pouvoir le faire, plutôt que de l'évaluer, au risque d'avoir une marge d'erreur. Pas de question particulière ? Venons-en au tableau de la délibération.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitre D022 – dépenses imprévues : augmentation de crédits de 170 000 € en dépenses. Je mets ce chapitre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à la majorité.

Chapitre D023 – virement à la section d'investissement – une augmentation de crédits, toujours en dépenses, de 75 502.94 €. Même vote ? Je vous remercie.

Chapitre R042 – opérations d'ordre de transfert entre sections – 245 502.94 € en augmentation de crédits, en recettes. Même vote ? Je vous remercie.

Total de la section de fonctionnement : 245 502.94 € en dépenses et en recettes.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre R021– virement de la section de fonctionnement – une augmentation de crédits en recettes de 75 502.94 €. Même vote ? Je vous remercie.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections – une augmentation de crédits en dépenses de 245 502.94 €. Même vote ? Merci.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales – une augmentation de crédits en dépenses de 2 460 € et une augmentation de crédits au niveau des recettes de 2 460 €. Même vote ? Merci.

Chapitre R13 – subventions d'investissement – une augmentation des crédits au niveau des recettes d'un montant de 170 000 €. Même vote ? Merci.

Ce qui nous fait un total en investissement de 247 962.94 € en dépenses et en recettes.

## **DELIBERATION N° -2016**

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mille seize, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le huit décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

### **Objet : Décision Modificative n° 3 – Budget Communal 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007 ;

Vu le projet de Décision Modificative n° 3 pour l'exercice 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Adopte** la Décision Modificative n° 3 du Budget Communal 2016, ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	75 502,94 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75 502,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-722-032-414 : Centre de Voile A. PATUREL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	182 962,68 €
R-722-041-812 : Déchetterie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 540,26 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>245 502,94 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>245 502,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>245 502,94 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 502,94 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75 502,94 €</b>
D-2313-032-414 : Centre de Voile A. PATUREL	0,00 €	182 962,68 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-041-812 : Déchetterie	0,00 €	62 540,26 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>245 502,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2188-812 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	720,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2314-057-812 : Bâtiment recyclage déchets	0,00 €	1 740,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-057-812 : Bâtiment recyclage déchets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 740,00 €
R-2033-812 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	720,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 460,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 460,00 €</b>
R-1311-95 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>170 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>247 962,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>247 962,94 €</b>

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX: La délibération est adoptée à la majorité. Abstention des conseillers municipaux de Cap sur l'Avenir.

**ADOPTÉ**

**Présents : 19**

**Procurations : 3**

**Absents : 10**

**Ont voté pour : 19**

**Ont voté contre : 0**

**Abstentions : 3**

## **TARIFS RELATIFS AUX OPERATIONS DE CAPTURE, DE RESTITUTION ET DE FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS**

La Mairie de Saint-Pierre a passé une convention avec l'Association « SPM3A » pour le fonctionnement de la fourrière municipale.

Aujourd'hui la Commune ne peut refacturer au propriétaire tous les frais relatifs au passage de son animal à la clinique vétérinaire, il convient donc de compléter la délibération existante.

Il est proposé de refacturer le propriétaire aux frais réels.

Madame CLAIREAUX : Est-ce que vous avez des questions par rapport à cela ? Pas de question.

### **DELIBERATION N° -2016**

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mille seize, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le huit décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

### **Objet : Tarifs relatifs aux opérations de capture, de restitution et de fourrière des animaux errants**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'interdiction de divagation des animaux sur le territoire de la Commune ;

Vu l'article L211-11 du code rural, précisant que les frais afférents aux opérations de capture, de transport de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement et directement mis à la charge de son propriétaire ou de son détenteur ;

Vu l'article 276-2 du code rural, rendant obligatoire l'identification des animaux ;

Vu l'exposé du Sénateur-Maire.

A PRIS LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

**ARTICLE 1** – Les tarifs relatifs aux frais de capture et de fourrière des animaux errants sont fixés ainsi qu'il suit :

Frais de capture :	45,00 €
Frais de garde et de nourriture pour les chiens, par tête et par jour :	25,00 €
Frais de garde et de nourriture pour les chats, par tête et par jour :	13,00 €

Il est précisé que toute journée est due si l'animal reste plus de 4 heures au sein de la fourrière.

**ARTICLE 2** – Tous les autres frais relatifs au passage d'un animal à la clinique vétérinaire seront refacturés au propriétaire au tarif pratiqué par la clinique.

**ARTICLE 3** – La présente délibération qui abroge toutes dispositions contraires, entrera en vigueur à compter du 16 décembre 2016.

Le Secrétaire,

Le Président,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour votre information d'ailleurs, cela devient problématique, les animaux ne sont pas identifiés et, qui de la clinique vétérinaire, passent à la fourrière. Nous avons le plus grand mal à savoir qui sont les propriétaires. C'est un peu dommage.

**ADOPTÉ**

**Présents : 19**

**Procurations : 3**

**Absents : 10**

**Ont voté pour : 22**

**Ont voté contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Création d'un budget annexe  
- Gestion Durable des Déchets -**

-----

Le projet de délibération n° 3 a pour objet de permettre la création d'un budget annexe « Gestion Durable des Déchets » rattaché au budget principal de la Commune de Saint-Pierre.

Ce budget n'aura ni personnalité morale, ni autonomie financière.

La création de ce service à part du budget principal de la Commune permettra d'avoir une réelle comptabilité analytique et permettra d'identifier tous les coûts relatifs à la gestion durable des déchets. Cette création apparaît comme indispensable avant un transfert au SYGED.

Ce budget sera équilibré par le biais d'une subvention de la Commune.

Madame CLAIREAUX : Est-ce que vous avez des questions ?

Madame LEGASSE : Quand est envisagé le transfert du SYGED ?

Madame CLAIREAUX : Ca c'est une bonne question ! Comme nous l'avons dit depuis le début, lorsque nous aurons stabilisé la gestion, quand nous aurons tous les équipements dont nous avons besoin et que nous aurons une perspective sur le long terme au niveau du budget, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Monsieur LEBAILLY : Ce budget est un outil supplémentaire.

Madame CLAIREAUX : Bien sûr.

Monsieur LAFITTE : Et les réunions ont toujours cours ? Le SYGED se réunit-il toujours ?

Monsieur LEBAILLY : Oui, une fois ou deux par an, pour le budget. Le reste est en stand-by.

Monsieur LAFITTE : Mais cela avance ?

Monsieur LEBAILLY : Disons que le travail se fait surtout ici, à la Mairie.

Monsieur LAFITTE : Il n'y a pas de volonté des partenaires autour de la table.

Monsieur LEBAILLY : Ce n'est pas une volonté, c'est que pour l'instant, on arrive à quantifier le coût exact...

Madame CLAIREAUX : Si nous passons au SYGED demain, cela veut dire qu'il faut équilibrer le budget tout de suite.

Monsieur LAFITTE : On est d'accord, mais est-ce que les autres partenaires autour de la table... y a t'il une dynamique ou...

Monsieur LEBAILLY : Disons que nous avons fait la démonstration que cela est réalisable, nous devons quantifier le budget au centime près, pour l'instant nous n'avons qu'une idée de ce que coûtent les déchets, et avec ce budget annexe, nous saurons exactement, au centime près, et à partir de là...

Monsieur LAFITTE : D'accord, mais en attendant, vous pouvez transférer certaines parties avec une subvention d'équilibre.

Monsieur LEBAILLY : Ca, c'est peut-être un peu...

Madame CLAIREAUX : Le SYGED ne peut pas recevoir de subvention d'équilibre, il doit pouvoir s'équilibrer lui-même, il doit être équilibré...

Monsieur LAFITTE : Oui mais avec des apports extérieurs éventuels... Ca peut être une Municipalité qui...

Madame CLAIREAUX : Ah non. Cela ne peut pas être équilibré par des subventions extérieures. Cela ne peut être que le système de redevance ou de taxation mis en place, ses recettes propres.

Monsieur LEBAILLY : C'est soit on met en place une fiscalité, dont on ne maîtrise pas, nous, les tenants et les aboutissants, soit on fait le travail de notre côté, on montre que cela peut fonctionner, être équilibré, et à partir du moment où les conditions sont réunies, il n'y a plus d'obstacle à transférer.

Monsieur DETCHEVERRY : En fait, ce qui est important, c'est d'identifier les responsabilités de chaque acteur.

Madame CLAIREAUX : Tout à fait.

Monsieur DETCHEVERRY : L'idée aujourd'hui, c'est... Vous avez les déchets municipaux, dans ces déchets vous avez une partie qui est de la compétence des communes, une partie qui ne l'est pas, il y a de nombreux déchets de la compétence des professionnels, des producteurs de déchets. Les producteurs de déchets professionnels ont en charge la gestion, la collecte et le traitement de leurs déchets. Il y a trois aspects.

Au niveau des déchets municipaux, l'usager doit prendre en charge la collecte et le traitement, la gestion pouvant être effectuée par la collectivité responsable, donc pour le coup, aujourd'hui, c'est la Commune en ce qui concerne Saint-Pierre et en ce qui concerne Miquelon aussi.

Le budget annexe permet de mettre en place une comptabilité analytique pour une parfaite transparence des recettes et des dépenses. Nous avons besoin d'un outil comptable.

Cette transparence est souhaitée par la municipalité dans un souci de bonne gestion du denier public.

J'imagine que chaque acteur lié à la gestion durable des déchets trouvera un avantage à cette identification, à commencer par le contribuable, mais aussi les usagers, qui ne sont pas nécessairement tous des contribuables, et tous les contribuables ne produisent pas de déchets à la même hauteur, les uns par rapport aux autres. Enfin, gravitent autour de la gestion des déchets les filières gérées par les professionnels (parfois à distance car ce sont des filières métropolitaines étendues à l'Europe, à l'Outre-Mer) et c'est ce que l'on appelle les filières de responsabilité élargie du producteur et les services de contrôle. Ce sont celles que nous avons mis en place à Saint-Pierre, celles qui aujourd'hui, au niveau du budget municipal, apportent aussi des recettes. Or, on le voit très bien sur la présentation, on parle toujours du coût, mais nous avons tendance à oublier les nouvelles recettes liées à la gestion des déchets, et notamment les services liés aux contributions des éco-organismes que l'on touche, et pour certaines, pour les soutiens, et pour d'autres, pour des soutiens et des prestations que l'on fait pour le compte des professionnels. C'est aussi une demande des éco-organismes d'avoir cette transparence, car ils sont prêts à nous aider, mais nous demandent de justifier les prestations que l'on effectue pour eux, et c'est normal. L'objectif final est de contribuer à une information objective vis-à-vis de nos concitoyens sur les aspects financiers mais aussi sur le prix rapporté à la qualité des services municipaux de gestion durable des déchets.

Madame LEGASSE : J'ai une contribution complémentaire du coup, parce que j'ai vu – je vais déborder un peu sur le DOB, qu'il y avait une augmentation de prévue en 2017 sur la taxe, de 35 €, par foyer. Est-ce qu'on est obligé de le faire en 2017, sans avoir pu analyser de manière concrète ce budget annexe ?

Monsieur DETCHEVERRY : Nous avons tout de même une bonne idée de ce qui se passe au niveau du...

Madame CLAIREAUX : Nous n'avons pas besoin du budget annexe, nous, pour connaître les chiffres, c'est par rapport à de la transparence vis-à-vis des contribuables et de tous ceux qui peuvent être intéressés. Aujourd'hui, et ce n'est pas faute de l'avoir répété, quand même, je pense qu'à chaque fois que nous avons parlé des déchets, nous avons bien dit que ce poste était financé à hauteur d'à peine un tiers.

Monsieur DETCHEVERRY : C'est important que nous ayons ce point à l'esprit. On peut être d'accord, on peut ne pas être d'accord avec le fait que dans un futur, sera proposé probablement l'augmentation de la taxe, on le verra au DOB, mais la question de ce point précis de délibération, c'est de savoir si on souhaite que la partie financière de « gestion durable des déchets » soit identifiée dans un budget que tout un chacun peut bien comprendre...



Madame LEGASSE : Je l'ai bien compris...

Monsieur DETCHEVERRY : ... et pas noyé au sein du budget principal de la Commune.

Madame LEGASSE : Ma question initiale portait sur quand le transfert au SYGED, pas sur le budget annexe, sur lequel nous sommes tout à fait d'accord, qui nous permettra à nous aussi d'identifier les coûts et les recettes qui ne sont pas pour l'instant très « clairs » (et quand je dis clair, je ne mets pas en doute ce qui rentre ou ce qui sort, mais pas identifié de manière annexée). Merci.

Madame CLAIREAUX : Nous pouvons cependant le retrouver facilement dans le budget. Chacun autour de la table ici est capable de le retrouver.

Monsieur LAFITTE : Oui mais cela reste quand même plus simple d'avoir les chiffres...

Madame CLAIREAUX : Nous sommes bien d'accord...

Madame LEGASSE : Je n'ai pas dit le contraire...

Monsieur LAFITTE : On n'est pas en train de ....

Madame LEGASSE : Je n'ai pas dit le contraire...

Madame CLAIREAUX : Donc ce qui veut dire que vous savez d'ores et déjà qu'il est nécessaire d'augmenter la taxe.

Madame LEGASSE : Nous ne sommes pas d'accord là-dessus, nous n'allons pas refaire la genèse des discussions-là, nous les avons tous les ans...

Monsieur LEGASSE : C'est un vrai outil de transparence...

Madame LEGASSE : Ca on a bien compris, tout à fait ! C'est pour cela qu'on votera pour.

Madame CLAIREAUX : Je mets...

Monsieur DETCHEVERRY : Pour être honnête, cela nous crée du travail supplémentaire.

Madame LEGASSE : Bien sûr.

Monsieur DETCHEVERRY : Cela alourdit la charge des services.

## **DELIBERATION N°**

**-2016**

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mille seize, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le huit décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaients présents :

Etaients absents :

Avaients donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

**Objet : Création d'un budget « Gestion Durable des Déchets » annexe au budget principal de la Commune**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil Municipal autorise la création d'un budget « Gestion Durable des Déchets » annexe au budget principal de la Commune, à compter du 1er janvier 2017, sans personnalité morale ni autonomie financière.

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Je mets ce projet de délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉ**

**Présents : 19**

**Procurations : 3**

**Absents : 10**

**Ont voté pour : 22**

**Ont voté contre : 0**

**Abstentions : 0**

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal ».

Le présent rapport a pour objet d'apporter des éléments de réflexion dans le cadre des débats en Assemblée, afin de fixer les axes stratégiques de notre Commune et de les traduire en termes financiers et comptables dans le budget primitif 2017.

Madame CLAIREAUX : Comme à chaque débat d'orientation budgétaire, je vais prononcer un discours de forme, mais qui tout de même sur le fond apportera sans doute un certain nombre d'éléments que tout le monde n'a pas forcément en tête aujourd'hui.

*« Madame la représentante du Directeur des Finances Publiques,  
Monsieur le Conseiller économique, social et environnemental,  
Mesdames et messieurs les conseillers,*

*Le budget primitif 2017 de la ville de Saint-Pierre sera soumis au vote du Conseil Municipal le 10 janvier prochain.*

*Issu de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire « nouvelle formule » doit faire l'objet, comme vous le savez, d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.*

*Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientation Budgétaire a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir, tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette ou encore l'évolution des grandes dépenses et recettes en fonctionnement, comme en investissement.*

*S'agissant particulièrement de Saint-Pierre, la présentation du DOB est l'occasion de réaffirmer avec force, la poursuite des engagements et de présenter les moyens de financer les projets et politiques publiques mis en place.*

*A cet effet un rapport d'orientations budgétaires a été transmis aux conseillers municipaux, il s'articule traditionnellement autour de 4 parties :*

- 1. des éléments d'actualité sur le contexte économique et des indications sur la situation financière des collectivités locales*
- 2. des éléments d'information sur le projet de loi de finances adopté au Parlement*
- 3. des points de repère sur la situation budgétaire de la commune*
- 4. enfin des indications sur les lignes directrices mises en avant par la majorité municipale pour élaborer le budget 2017*

*Ce rapport a vocation à nourrir les débats de ce soir.*

### Eléments de contexte

*Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2017. En effet, les contextes international, national et local ont été pris en compte pour permettre d'élaborer les partis pris retenus dans la construction budgétaire.*

### Contexte international

Le FMI a révisé légèrement à la baisse ses prévisions de croissance pour les pays avancés, tout en révisant à la hausse les prévisions pour le reste du monde.

Dans les pays avancés, la croissance ne devrait atteindre que 1,6% en 2016, soit -0,3% par rapport aux perspectives d'avril, et 1,8% en 2017.

Aux Etats-Unis, en raison notamment d'une baisse des investissements des entreprises, le FMI ne table que sur une hausse de la croissance de 1,6% en 2016, soit -0,8% par rapport aux perspectives d'avril et de 2,2% en 2017.

Au sein de la zone euro, la croissance devrait être de 1,7% en 2016 et de 1,5% en 2017.

Le Royaume-Unis quant à lui, suite au Brexit, devrait voir sa croissance descendre à 1,8% pour 2016, et à 1,1% pour 2017, soit - 1,1% par rapport aux perspectives d'avril 2016.

### Contexte national

Les projections pour la France font état d'une croissance de 1,3%, à 1,4% pour 2016, soit + 0,2%, à + 0,3% par rapport aux perspectives d'avril et de 1,3% aussi pour 2017.

Le contexte macro-économique n'est jamais étranger au contexte qui préside à l'élaboration des budgets locaux.

Si la croissance économique amorce un retour, elle demeure encore trop faible et elle paraît encore fragile. Les dernières nouvelles sur le front de l'emploi sont toutefois encourageantes.

2017 vous le savez, va être marquée par une série d'élections : présidentielles, puis législatives, puis sénatoriales. Ce contexte particulier est généralement peu favorable aux réformes de fond et implique parfois quelques incertitudes d'un point de vue budgétaire.

### PLF 2017

Je souhaite ici aborder le Projet de loi de Finances 2017 afin de rétablir quelques vérités. Nous avons entendu à peu près tout et n'importe quoi à propos de ce PLF, aussi il me semble important de vous apporter quelques précisions fort utiles. Tout d'abord, le PLF 2017 est un budget sincère, basé sur le sérieux budgétaire.

Entre 2012 et 2017, les comptes publics ont été progressivement assainis.

- Pour la commission européenne, 1,4% de croissance pour 2016 est une hypothèse sincère et réaliste. Le Gouvernement a d'abord anticipé à 1,5 puis a réajusté à 1,4% en novembre. A cela plusieurs causes : les principales étant les attentats, les grèves, de mauvaises récoltes. L'estimation pour 2017 reste inchangée, soit 1,5%.
- Le ratio de la dette publique est stabilisé : 96,1% du PIB en 2016, 96% en 2017.
- Le déficit public est à 3,3% du PIB en 2016 et devrait atteindre 2,7 en 2017, ce qui permettra à la France de sortir de la procédure pour déficit excessif dans laquelle elle est entrée en ...2009. La commission européenne a confirmé le 9 novembre que la France passerait sous les 3% de déficit en 2017.
- Depuis 2012, la dépense publique n'aura progressé que de 3,6% l'an. C'est la plus faible progression de tous les mandats présidentiels.
- Le Projet de loi de financement de la SS pour 2017 voit lui, le rétablissement de l'équilibre du Régime Général (meilleur résultat depuis 2001), soit une amélioration de 17 milliards d'euros depuis 2011.

### Mission Outre-Mer

Dans le PLF 2017, ce sont 2 milliards de crédits, c'est donc un budget préservé. Un des seuls.

- 10,4 milliards sont mobilisés au service de l'emploi et de la compétitivité des entreprises ultramarines.
- 233 millions sont consacrés au logement.
- 493 millions au développement des équipements et infrastructures des Outre-Mer.
- 151 millions pour le Service Militaire Adapté (SMA). Ce sont quelque 6000 jeunes qui pourront en profiter.
- Restauration du montant de la Dotation Globale d'autonomie (DGA), à son niveau d'origine soit 90,5 millions.

### Depuis 2012

- Le budget a été maintenu chaque année à + de 2 milliards d'euros.
- Maintien aussi des crédits LBU.
- SMA : effectifs et taux d'insertion en augmentation significative ces 5 dernières années (3700 à 600 jeunes bénéficiaires).
- Depuis 4 ans, les dispositifs d'exonération de cotisations sociales outre-mer font l'objet de recentrage sur les bas et moyens revenus qui est destiné à renforcer l'équité et l'efficience.

### Contexte local

- Malgré la situation relativement fragile des entreprises, l'activité économique est mieux orientée.
- Après plusieurs trimestres de ralentissement puis de repli, l'investissement des entreprises – bien que toujours fragile – présente certains signes d'amélioration.
- Par ailleurs, profitant du contexte international de remontée des prix de l'énergie, les prix à la consommation se stabilisent, après avoir enregistré deux trimestres successifs de baisse.
- Le marché de l'emploi quant à lui demeure très bien orienté, comme en témoigne le niveau historiquement bas de l'indicateur du chômage.
- La consommation des ménages, dont le dynamisme était moins marqué en début d'année, retrouve de la vigueur ce trimestre.
- Hors hydrocarbures, les importations en valeur progressent, tirées par l'accroissement des importations de biens durables et alimentaires.
- Enfin, d'un point de vue sectoriel, la fréquentation touristique est en hausse.
- De même, l'activité de la pêche bénéficie des bons résultats de la pêche artisanale, alors que les prises de pêche industrielle s'inscrivent en retrait.

En matière de soutien à l'économie, les collectivités locales jouent un rôle très significatif qu'il faut rappeler. Une récente étude de la Banque Postale révèle que 40 % des budgets locaux sont à destination des entreprises et la majeure partie (près des 3/4) bénéficie plus précisément aux entreprises du BTP, secteur dont la commande des collectivités territoriales représente plus de 41 % de l'activité (et plus encore sur l'archipel), de fournitures et de services.

Après les entreprises c'est vers les ménages que la dépense locale transite le plus (plus du quart du budget des collectivités locales), que ce soit à travers les rémunérations des agents publics ou les prestations sociales versées.

Assurer le service public, soutenir l'activité économique, renforcer l'attractivité du territoire, sont autant de missions qui doivent se conjuguer avec un contexte budgétaire tendu.

Les collectivités locales sont associées, comme l'a rappelé la Cour des Comptes à l'effort de redressement des finances publiques. Face à l'accentuation de la baisse des concours financiers de l'Etat, les collectivités locales ont toutefois plutôt cherché à maîtriser leurs dépenses qu'à recourir au levier fiscal quand elle le pouvait. La Cour des Comptes prévoit cependant une contrainte de gestion accrue en 2016, avec une moindre progression des recettes qui laisserait les collectivités locales sans grande marge pour faire face à l'évolution de leurs charges de fonctionnement.

### Budget communal – situation financière

Dans ce contexte général, la situation financière de la Ville de Saint-Pierre est, sur de nombreux points, satisfaisante. Mais pas sur tous...

Bien entendu la croissance plus rapide des dépenses de gestion par rapport aux recettes de gestion, qui n'est pas propre à notre commune, alimente un effet ciseau qui est toujours source d'inquiétude. Nous avons toutefois largement anticipé et mis en œuvre toute une série de mesures pour contrecarrer ce mouvement.

Les charges à caractère général ont été contenues, les charges de personnel ont été maîtrisées, les concours aux associations ont été limités, même si ces dernières sont de plus en plus en demandes.

D'ailleurs, les ratios de comparaison nous sont favorables pour les charges à caractère général et satisfaisants pour les charges de personnel à la condition de se livrer, pour ces dernières, à une juste appréciation du poids de la masse salariale en l'abordant du point de vue de la charge budgétaire nette.

Du côté de la gestion de la dette plusieurs motifs de satisfaction. La ville s'est considérablement désendettée et l'encours de la dette est sain. Parallèlement, l'annuité de la dette a diminué permettant ainsi de consolider nos équilibres budgétaires au moment où il était indispensable de faire face à des contraintes financières accrues.

Les marges de manœuvre de la ville sont extrêmement limitées et il doit être envisagé régulièrement d'avoir recours à une augmentation, toujours limitée mais nécessaire, de la fiscalité.

Il ne suffit pas, en effet, de dire, de manière simpliste, que le taux d'imposition à Saint-Pierre est élevé si parallèlement on ne relève pas les efforts faits par le conseil municipal pour contenir au maximum les augmentations et ne pas diminuer les services.

- **Le taux d'épargne brute**, qui permet d'apprécier notre capacité à rembourser nos emprunts et à investir, s'il diminue, est d'un niveau très bas par rapport à la « norme ». J'attire votre attention sur le fait que les spécialistes en finances locales (comme le cabinet Michel KLOPFER) fixent à 10 % le premier niveau d'alerte et à 7 % le seuil en dessous duquel l'équilibre même de la section de fonctionnement est en danger. Notre taux est de 3 %. L'an dernier, nous étions à 7%, la précédente à 13%.

**Nos charges de personnel comptent pour plus de 50% de nos charges de fonctionnement. Elles continuent de croître, même si nous faisons tout pour les contenir. Non seulement, nous n'avons pas trop de personnel, mais il nous en manque dans certains secteurs. Comme en parallèle, nos recettes n'augmentent pas dans les mêmes proportions, chaque année nous « grignotons » notre petite réserve, constituée il y a plusieurs années.**

- **La capacité de désendettement** (ou ratio de solvabilité) est minime, très loin du seuil d'alerte habituellement retenu (12 ans), et très éloigné du seuil d'insolvabilité (15 ans). En outre, ce ratio est bien en deçà des moyennes observées ailleurs. Il est situé à 1,5 an.

Lignes directrices du projet de budget pour 2017

C'est à partir d'une situation budgétaire heureusement saine mais qui nécessite néanmoins de rester très vigilants que nous allons aborder la préparation du budget 2017. Cet acquis nous permettra de poursuivre notre politique d'investissement sans mettre à mal nos équilibres financiers.

Les lignes directrices du budget 2017 s'articulent autour de 3 grandes orientations :

1. En matière fiscale: une augmentation symbolique de la TOM. + 35€
2. sur le terrain des dépenses: stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, avec un maintien des charges à caractère général (grevée par l'augmentation annuel de la subvention au CCAS), une gestion stricte de l'évolution de la masse salariale (en tenant compte de l'augmentation du point d'indice, de la refonte du Régime Indemnitaire ou encore des reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires), le gel des concours aux associations avec des priorisations.

3. *Sur le terrain de l'investissement: poursuite de notre politique d'investissement, avec des projets structurants déjà engagés et en cours de mise en œuvre, et l'accent mis sur l'entretien et la rénovation du patrimoine municipal.*

*On peut ainsi mentionner :*

- *La reconstruction du hangar à sel.*
- *La réfection de la toiture de la Caserne Daguerre.*
- *La finalisation des travaux sur le parvis de l'Hôtel de Ville.*

*Et sur la période 2017-2019*

- *La poursuite du renouvellement des candélabres en cohérence avec le CT et l'Etat.*
- *La rénovation de la voirie urbaine et l'optimisation de son entretien.*
- *La mise en conformité de nos bâtiments.*
- *L'évolution du projet sur l'aménagement ville-port.*

*L'ensemble des projets d'investissement sera bien entendu présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget au mois de janvier 2017.*

*Gestion durable des déchets*

*Nous allons, afin de disposer d'une comptabilité analytique, créer un budget annexe au budget principal, qui sera alimenté par des recettes propres au service, ainsi que par une subvention d'équilibre de la Commune.*

*Régie Eau et Assainissement*

*Son budget s'élèvera à environ 2 millions pour 2017. L'an prochain verra le démarrage des travaux du nouveau réservoir, ainsi que la rénovation des réseaux rue Général Leclerc et Jacques Cartier, en coordination avec les travaux liés au réseau de chaleur urbaine.*

*Comme vous le voyez, la prudence ne doit pas empêcher l'ambition pour notre ville.*

*Cela l'a été rappelé en première partie, l'exercice 2017 s'inscrit dans un contexte spécial des multiples élections et globalement défavorable du fait de la diminution des dotations et de la stagnation, voire la diminution aussi des recettes.*

*Cependant, le travail accompli par les équipes municipale, administrative et technique va permettre de réaliser en 2017 un budget qui se veut ambitieux.*

*Ambitieux car, malgré l'augmentation des charges et la raréfaction des ressources, nos choix et nos actions nous permettent de mener une politique d'investissement qui assure à chaque génération des lieux de vie agréables et modernes.*

*Ambitieux également car cette politique d'investissement, si elle n'est pas, hélas, entièrement autofinancée, n'augmentera pas la charge de la dette et contiendra le mieux possible, la charge fiscale.*

*Ambitieux enfin, car cet exercice 2017 sera, comme les précédents, un exercice maîtrisé, tant en dépenses qu'en recettes. Il constitue le socle sur lequel nous pouvons nous baser pour construire l'avenir de notre ville.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

*(applaudissements)*

*Si vous le voulez bien, je vous propose de passer au PowerPoint, nous passerons si un certain nombre de points, n'ayant pas un intérêt particulier ou déjà repris pour certains d'entre eux dans mon discours. C'est le cas pour le contexte mondial, la zone euro, le contexte de l'Archipel.*

### **ANALYSE DES RESULTATS :**

Entre 2013 et 2016 on observe une hausse de 3,5 % par an des dépenses réelles de fonctionnement et une baisse de 0,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Cela reste très contenu et très raisonnable.

Par contre, les recettes réelles de fonctionnement subissent une baisse de 0,6 %/an. Les augmentations des dépenses des dernières années sont liées à la poursuite de la mise en œuvre de la transparence des comptes sur les dépenses et les recettes entre la commune d'une part et le CCAS d'autre part.

La hausse moins importante des recettes s'explique en partie par une perte de recette de fonctionnement depuis 2014 concernant les prestations « espaces verts » qui étaient jusqu'alors réalisées pour le Conseil Territorial.

### **EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Au niveau des dépenses de personnel on observe une augmentation de 7,4 % par an entre 2013 et 2016. Cette hausse s'explique en partie par l'évolution des carrières des agents, des mesures statutaires améliorant les carrières ainsi que la mise en place du régime indemnitaire en 2016. Les facteurs baissiers sont une politique de ressources humaines sur le recrutement, mais qui nous impacte directement. Nous aurions besoin d'un certain nombre de personnels pointus dans certains services, mais nous ne sommes pas en capacité financière de les employer.

Les autres dépenses de gestion courante augmentent quant à elle de +5,8 % par an sur cette même période. La subvention vers le CCAS est chaque année en hausse au vue des nouvelles charges qui pèsent sur celui-ci avec notamment les subventions des écoles primaires et maternelles privées, la nécessité de réaliser des travaux sur les bâtiments lui appartenant. Cette année, les travaux dans les écoles vont nous « coûter un bras » (travaux de mise aux normes dans certains bâtiments qui sont énormes).

### **EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 2,1 % /AN**

- 2012 : 9 867 000 €
- 2013 : 11 164 000 €
- 2014 : 11 598 000 €
- 2015 : 11 395 000 €
- 2016 : 11 040 000 € (estimation)

Malheureusement pour 2016, nous sommes un peu en-deçà. Pour 2015 c'était déjà le cas, nous devons donc rester très prudents et contenir les dépenses au mois le mois afin de pouvoir réajuster quand nous voyons que les recettes ne rentrent pas comme nous l'espérons.

### **FREQUENTATION DES EQUIPEMENTS :**

Ce ne sont pas des grosses sommes, ce n'est pas très significatif, les recettes de l'Echo avaient diminué, mais en fait nous avons passé beaucoup de subventions aux associations sur l'Echo des Caps. Beaucoup d'associations nous demandent l'impression de programmes, d'affiches etc... et tout cela rentre en subvention, mais ce sont des recettes en moins, c'est soit l'un, soit l'autre. Soit nous leur octroyons des subventions et les travaux sont facturés, soit nous prenons en charge les dépenses au niveau de l'Echo des Caps. Les chiffres sont en général en légère diminution aussi (Bibliothèque, Ecole de Voile, pour laquelle cela est dû à des questions de météo plutôt que de



réelle fréquentation de l'Ecole de Voile en tant que tel). Par contre, ce qui m'interpelle, je ne vous le cache pas, c'est le manège, car finalement, quand vous voyez les recettes par rapport aux coûts, c'est bien de prévoir des services comme cela, pour les petits, mais quand nous regardons les frais inhérents au manège, les frais d'entretien, plus la prise en charge du salaire de la personne qui s'en occupe, cela fait quand même très peu de recettes.

#### **LA DETTE - LES INTERETS :**

L'épargne brute diminue, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux (330 k€). Nous avons diminué la dette, ainsi que les intérêts de la dette, mais toujours est-il qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de rebondir par rapport à cela. Nos recettes de fonctionnement étant en baisse et nos charges en hausse, nous ne serions pas en capacité de toutes manières de rembourser l'emprunt, que ce soit au niveau du principal ou des intérêts.

En résumé, sur la période 2012-2016 :

Coût des Intérêts : - 33,4 %

Coût de l'annuité : - 57,3 %

#### **DOTATIONS DE L'ETAT POUR 2017 :**

DGF : 1 130 000 €

Quote-part Outre-mer DSU : 630 000 €

Quote-part Outre-mer DNP : 47 000 €

#### **RECETTES DOUANIERES :**

2012 : 5 677 000 €

2013 : 6 065 000 €

2014 : 7 008 000 €

2015 : 6 280 000 €

2016 : 6 225 000 € (estimation)

2017 : 6 300 000 € (prévision)

Elles ont été en augmentation depuis 2014 et c'est stable pour le moment, mais cela n'est pas suffisant. Il y a un impact certain par rapport à l'exonération des matériels pour les entreprises. D'un côté, cela devrait permettre d'avoir de meilleurs coûts au niveau des travaux, et donc des appels d'offres, mais d'un autre côté, cela nous prive, nous, d'avoir les moyens de les lancer, ce qui est tout de même dommage. Ce n'était à mon avis pas le but du jeu.

#### **FISCALITE LOCALE – MODIFICATION POUR 2017 :**

La Taxe pour le traitement des Ordures Ménagères, ne couvre pas actuellement les dépenses relatives à la collecte des ordures ménagères il convient donc d'augmenter progressivement cette taxe en vue de l'obtention d'un service à l'équilibre, avant d'envisager un transfert au SYGED.

En 2015, cette taxe a augmenté de 35 € pour atteindre 105 € par foyer. Une nouvelle hausse de 35 € aura lieu en 2017, si vous en êtes d'accord, au moment du vote du budget primitif.

## LES PROJETS D'ACTION POUR 2017 :

- Reconstruction du hangar à sel
- Réfection de la toiture de la Caserne Daguerre
- Finalisation des travaux sur le parvis de l'Hôtel de Ville

Ainsi que nous recommençons tous les ans :

- Poursuite du renouvellement des candélabres en collaboration et cohérence avec le Conseil Territorial et l'Etat
- Poursuite de la rénovation de la voirie urbaine et optimisation de son entretien
- Poursuite de la mise en conformité de nos bâtiments
- Evolution du projet sur l'aménagement ville-port : en fait, suite aux travaux, cela est très compliqué, car ce projet, nous espérons le mettre en œuvre plus facilement, nous avons trois propriétaires (l'Etat, la Collectivité Territoriale et la Commune de Saint-Pierre), il faut arriver déjà à une entente et ensuite, avec les travaux du réseau de chaleur qui vont se poursuivre jusqu'à l'hôpital, nous sommes sur une période d'au moins deux années, qui ne vont pas nous permettre de poursuivre ce projet. Nous sommes plus sur le recentrage du projet au centre-ville, car nous y avons également besoin d'aménagements pour l'amélioration du cadre de vie et de la circulation. Nous redéfinissons ce projet qui était à l'origine un de nos projets de campagne.

Monsieur BORTHAIRE : Est-ce que vous avez des idées concrètes par rapport à ce projet « centre-ville » ?

Madame CLAIREAUX : Nous avons commencé à y réfléchir, nous sommes sur la nécessité de réfléchir aux trottoirs, à la sonorisation du centre-ville, à des espaces aménageables pour le rendre agréable, avec des espaces constituant des bouffées d'oxygène. Nous avons la possibilité, dans le cadre de festivités ou de moments de la vie de la cité, de pouvoir les utiliser (que ce soit par les associations, les commerçants, ou autres personnes intéressées à le faire). Il s'agit d'améliorer globalement le cadre de vie et la circulation à l'intérieur de la ville. Nous y reviendrons et partagerons cette réflexion. Nous n'avons pas le monopole des bonnes idées et devons y réfléchir tous pour aboutir à quelque chose de cohérent.

## LES RATIOS :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	2016	Strate
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	1 631 €	1 764 €	1 870	1 970€	1 168 €
Produit des impositions directes / habitant	257 €	260 €	324 €	324 €	306 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 755 €	2 047 €	1 939 €	1 968 €	1 233 €

Dépenses d'équipement brut / habitant	292 €	353 €	461 €	444 €	330 €
Dette / habitant au 31 décembre	199 €	160 €	117 €	88 €	821 €
DGF / habitant	202 €	202 €	202 €	201 €	<b>244 €</b>
Masse salariale / dépenses de fonctionnement	51,7 %	51,0 %	52,3 %	52,5 %	<b>62,2%</b>
Dép. Fonct. + Rembt. Dette en capital / RRF	92,8 %	94,3 %	97,5 %	98,2 %	<b>101 %</b>
Dépenses d'équipement brut / RRF	13,6 %	13,8 %	28,1 %	22,6 %	<b>26,8 %</b>
Encours de la dette / RRF	10,1 %	7,8 %	6,1 %	4,5 %	<b>66,6 %</b>

J'aimerais attirer votre attention sur les dépenses réelles de fonctionnement par habitant : nous sommes certes au-dessus d'une ville de notre strate, mais comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire, d'un autre côté, nous offrons beaucoup plus de services en propre, nous ne pouvons pas aller à la ville d'à côté en cas de besoin, comme c'est le cas dans les « interco » ou dans les grands départements.

Les produits d'impositions directes par habitant : nous sommes un peu au-dessus d'une strate métropolitaine aussi, et cela, c'est aussi pour rappeler aux gens qui disent qu'on ne paye pas assez d'impôts à Saint-Pierre que ça n'est pas le cas. D'un autre côté, il faut aussi financer les services qui sont les nôtres. Il n'y a pas de miracle, on peut obtenir des subventions d'investissement mais pas des subventions de fonctionnement. Il faut donc bien trouver à un moment donné la possibilité d'équilibrer.

Les recettes réelles de fonctionnement : Là encore, nous nous situons au-dessus de la strate.

La dette par habitant : Nous sommes bien en-dessous de la strate.

La dotation globale de fonctionnement : Certes ce n'est pas dramatique, mais pour une commune de 6 000 habitants qui doit assurer en propre en certain nombre de services, on pourrait imaginer que la DGF soit plus importante que celle d'une commune de même strate dans un autre département métropolitain. Or, ce n'est pas le cas. C'est un point que je ne manquerai pas, bien entendu, de relever, pour aller défendre aussi une dotation complémentaire, même si, je ne vous le cache pas, ce n'est pas tellement l'époque pour faire ce genre de choses. Qu'à cela ne tienne, nous allons y aller quand même !

Les dépenses d'équipement brutes : Nous sommes un peu en-dessous pour l'année 2016, pour l'instant, nous l'étions encore plus pour l'époque 2013-2014 aussi. Tout simplement parce que nous n'avons pas la possibilité d'avoir un autofinancement assez suffisant, car comme je vous l'ai dit tout à l'heure, notre capacité d'emprunt étant à peu près nulle (nous ne serions pas en mesure de rembourser ni le capital, ni les intérêts), nous nous retrouvons dans une situation très dépendante des subventions extérieures.

Monsieur LAFITTE : Au niveau du ratio (masse salariale par rapport aux dépenses de fonctionnement), on voit qu'on se situe un peu en-dessous de la strate. Sur le pourcentage restant, sur ce qui n'est pas masse salariale, vous identifiez le principal coût à quel niveau ?

Madame CLAIREAUX Maud : Il y a déjà une grosse partie qui va au CCAS pour permettre les paiements des salaires du CCAS.

Monsieur LAFITTE : Et cela est vraiment en décalage par rapport à ce qui se passe ailleurs ?

Madame CLAIREAUX : Disons que oui, car avec le CCAS, nous ne sommes pas seulement sur l'aide sociale aujourd'hui, nous avons le problème de la crèche, qui est permanent, car nous sommes obligés de mettre au bout par rapport à la subvention allouée par le Conseil Territorial. Nous avons bénéficié de la PSU depuis trois ans maintenant, mais dès que nous avons pu en bénéficier, le Conseil a diminué sa subvention, nous n'étions pas plus avancés, il nous manquait toujours de l'argent pour boucler, d'autant qu'au niveau de la crèche, nous sommes dans un milieu où il y a des petits, où l'on doit sans arrêt prévoir des remplacements pour congés maladie. Nous avons aussi dû prendre en charge le primaire privé, cela a aussi été la grosse claque qui nous a aussi bien handicapés. Voilà, ce n'est pas pour rien qu'avant, c'était le Conseil Général qui le prenait en charge. Il s'agit là de vous donner une explication.

Monsieur LAFITTE : Oui, je souhaite identifier ce qui fait que par rapport à ailleurs, nous soyons en décalage.

Monsieur LEBAILLY : On ne peut pas mutualiser les dépenses, comme cela se fait ailleurs, entre plusieurs communes.

Madame CLAIREAUX : Oui, et comme me le souffle Madame la Directrice Générale des services, le Relais des Enfants, par exemple, ce n'est pas une obligation mais nous avons souhaité le reprendre et cela a un coût. Il est certain que les recettes par rapport aux dépenses pour une organisation comme celle-là, automatiquement nous sommes en creux. Ce sont des équipements qui ailleurs, sont mutualisés, qui fonctionnent tout le temps et les salaires sont contrebalancés par les recettes, ou plutôt l'inverse. C'est l'effet de seuil qui nous tue ici sur un certain nombre de sujets.

Monsieur LAFITTE : Pourquoi dites-vous que la capacité d'emprunt est nulle ?

Madame CLAIREAUX : Nous nous sommes énormément désendettés, vous avez pu voir les chiffres tout à l'heure, mais aujourd'hui, le ratio dont je vous ai parlé, je vous retrouve les termes exacts...

Monsieur LEBAILLY : La bouffée d'oxygène que nous avons par le désendettement est absorbée par les charges supplémentaires.

Madame CLAIREAUX Maud : En fait, c'est au niveau de l'épargne brute.

Madame CLAIREAUX : Oui c'est au niveau de l'épargne brute.

Madame CLAIREAUX Maud : Quand nous déduisons les dépenses de nos recettes, c'est ce qui nous reste comme marge de manœuvre et en fait, c'est ce qui sert logiquement à rembourser un emprunt et c'est cela qui est très faible. Donc aujourd'hui, c'est très limité, et si nous empruntons, il faut pouvoir rembourser.

Madame CLAIREAUX : La situation est telle en fait que si demain nous devons emprunter, en investissement, il faut réussir à dégager de l'autofinancement pour alimenter la section d'investissement. Or, nous sommes déjà trop juste en section de fonctionnement pour pouvoir financer tout ce que l'on souhaiterait voir mettre en place, et donc si nous empruntons, cela veut dire qu'il va falloir diminuer des services, trouver des recettes de fonctionnement pour pouvoir payer l'emprunt en fait. Aujourd'hui, et regardez vos budgets précédents, vous allez voir qu'au moment du budget primitif, nous sommes vraiment très juste, nous réussissons à dégager un peu d'argent au moment du budget supplémentaire, et c'est aussi pour cela qu'il y a une partie de l'investissement que nous ne mettons en œuvre qu'à partir du budget supplémentaire, sinon nous ne pourrions pas, nous ne serions pas en capacité de dégager de l'autofinancement sur la section d'investissement.

Monsieur LAFITTE : Ce que cela nous dit quand même – c'était à 7.5, c'est bien cela ?...

Madame CLAIREAUX : Nous sommes à 3.

Monsieur LAFITTE : C'est cela, mais c'était à 7.5 l'an dernier.

Madame CLAIREAUX : C'était à 7.5 % l'an dernier et à 13 % l'année précédente.

Monsieur LAFITTE : Ce qui fait que sur un an, on a une perte de 4 points.

Madame CLAIREAUX : Nous avons, je le dirais comme cela, un petit bas de laine, et ce petit bas de laine résultait de la dotation complémentaire que nous avons pu avoir en fonctionnement. Sauf qu'au fil des années, il s'est étiolé et diminue d'année en année.

Monsieur LAFITTE : Ne sommes-nous pas en insécurité pour l'année prochaine ?

Madame CLAIREAUX : Pour l'année prochaine, non.

Monsieur LAFITTE : N'ayant pas connaissance des apports complémentaire...

Madame CLAIREAUX : C'est toujours une incertitude... du côté des recettes douanières, oui, mais si nous avons un petit coup de pouce côté dotation de l'Etat, cela ferait du bien. Mais cela n'est pas dans l'air du temps. C'est bien cela qui m'inquiète. Et au niveau des recettes douanières, qui sont quand même la majeure partie de nos recettes de fonctionnement, quand il y a des exonérations ou une baisse de l'activité, et nous ne le maîtrisons pas du tout, nous. Donc voilà. Et comment obtenir au niveau de la Commune des recettes complémentaires ? Je n'aurais pas de souci, par exemple, si je pouvais bénéficier d'une partie du FED ou d'une autre ligne qui pourrait venir abonder des investissements. Dans ce cas-là, nous ne nous poserions même pas la question, effectivement nous sommes un peu juste en fonctionnement, par contre, nous pouvons tout à fait, par le biais des dotations en section d'investissement, réaliser des travaux. Là en fait, nous sommes interdépendants de l'Etat, dans une très large mesure, par le biais du FEI (Fonds Exceptionnel d'Investissement) et nous réessaierons (car cela fait un certain nombre d'années que nous n'avons pas eu de réponse positive) sur le budget 2017, côté Conseil Territorial, pour la rénovation des chaussées. Nous verrons si nous l'obtenons ou pas. Mais voilà, nous sommes vraiment coincés.

Monsieur LAFITTE : J'entends bien, et c'était une partie de mon propos. Je sais qu'une partie de la population ne se rend pas forcément compte d'une possibilité d'asphyxie totale très rapidement, et que - je ne pense pas que ce soit un sujet de conversation qui soit rentré dans les foyers - mais on arrive à un seuil limite.

Madame CLAIREAUX : C'est toute la difficulté.

Monsieur LAFITTE : Cela mérite que ce soit porté sur la place publique, car à peu de chose près, là nous avons perdu 4 points, une nouvelle baisse de ce genre-là et...

Madame CLAIREAUX : Ce n'est pas faute de vous l'avoir dit quand même, car au fil des années j'ai essayé de passer le message...

Monsieur LAFITTE : J'ai bien entendu, il y a des effets de seuil, peut-être il y a des remontées à Paris à faire, etc... mais il y a un drôle de jeu, et c'est aussi l'occasion d'en reparler, en 2016, il y a quand même eu le sujet de la Collectivité Unique, mais à un moment donné...

Madame CLAIREAUX : Ce n'était pas une lubie, c'était un réel besoin de faire évoluer le statut.

Monsieur LAFITTE : Pour le coup, nous étions sur la même longueur d'ondes. Il faut au moins le pointer.

Monsieur LEBAILLY : J'ai une petite anecdote, il y a quelques années, l'opposition nous avait reproché de ne pas être audacieux, de ne pas emprunter, et l'année-là, nous avons fait une belle année budgétaire, Madame le Maire a préféré la prudence et ne pas emprunter, de mon côté, j'avais regardé les chiffres et avais estimé que nous pouvions peut-être saisir l'occasion et emprunter. Si je m'étais écouté, si le Conseil Municipal m'avait écouté, l'année d'après, comme nous nous sommes retrouvés avec une année budgétaire très mauvaise, nous nous serions retrouvés avec un budget déficitaire.

Monsieur LAFITTE : Quelque part, la Municipalité reste dépendante de ce que vient faire comme apport la Collectivité, et ça, peu importe le niveau où on se situe, c'est-à-dire que la Mairie ayant fait un emprunt, la Collectivité aurait peut-être quand même dosé son apport par rapport à l'endettement de la Municipalité, et finalement, l'emprunt ayant été fait, peut-être, nous nous serions retrouvés au même point, peut-être, mais avec la possibilité d'intervention de la Municipalité, sur ses projets.

Madame CLAIREAUX : Oui.

Monsieur LAFITTE : Parce que là, le problème, c'est que l'emprunt n'ayant pas été fait, le sentiment que cela me donne c'est que la Collectivité dose son apport par rapport aux actions que la Municipalité a déjà engagées. Je pense que la Collectivité, à partir du moment où le budget est tenu et qu'il n'est pas en dérapage sur des actions inconsidérées, ce serait quand même mal venu de sabrer dans le budget jusqu'à mettre en difficulté une Municipalité.

Madame CLAIREAUX : C'est la structure même du statut qui veut cela.

Monsieur LAFITTE : C'est mon sujet, est-ce qu'à un moment donné, il n'y a pas un jeu autour du budget, sachant que par rapport aux apports du Conseil Territorial, est-ce qu'il ne valait pas le coup de forcer un peu le passage, sachant que de toutes façons, on en arrive au même point, le Conseil Territorial peut mettre en difficulté la Municipalité du jour au lendemain.

Madame CLAIREAUX : Alors, ce n'est pas mon propos. Je ne dis pas que c'est la Collectivité qui nous a mis en difficulté. C'est le statut, tel qu'il est aujourd'hui, avec une fiscalité propre mais complètement à la main d'une seule collectivité par rapport aux deux autres, qui fait que voilà, nous sommes un peu prisonniers d'un système. Il faut faire évoluer cela.

Madame LEGASSE : En même temps, la CT n'a pas filé de coup de main non plus, si je puis me permettre, on parle des écoles privées, on parle de la crèche...

Madame CLAIREAUX : Oui.

Madame LEGASSE : Il n'y a pas eu de coup de main non plus de ce côté-là. Ca a plutôt été l'inverse.

Monsieur LAFITTE : La clause de compétences générales est toujours active. Le Conseil Territorial peut choisir d'intervenir là où il le veut.

Madame LEGASSE : Il y a le statut en tant que tel, mais il y a des arrangements qui se faisaient et qui ne se font plus.

Madame CLAIREAUX : Il n'y a pas de clause de compétences générales sur tout et notamment sur les écoles privées, cela se faisait avant, moi j'ai plaidé la cause en disant que cela faisait trente ans que cela se faisait comme cela et pourquoi est-ce qu'on en changerait...

Monsieur LAFITTE : D'accord, mais elle peut être augmentée là où c'est possible quoi...

Madame CLAIREAUX : ...Voilà, cela n'a pas été le choix. Cela n'a pas été le choix qui a été fait.

Madame LEGASSE : Cela n'a pas été un coup de main, ça a été le coup de latte. Voilà. On sait qu'il y a un statut, on sait que cela existe, après il y a le coup de main ou le coup de latte. Ca a été le coup de latte.

Madame CLAIREAUX : Vous savez très bien que j'ai défendu cela, bec et ongles...

Madame LEGASSE : C'est bon de le redire...

Madame CLAIREAUX : ... pendant 16 ans, donc voilà.

Monsieur LAFITTE : Est-ce qu'il n'aurait pas été le temps de forcer un peu la main en disant « écoutez, le budget est tenu, et à un moment donné... » ?

Madame CLAIREAUX : On aurait obligé... On n'aurait surtout pas obligé le Conseil Territorial à faire quoi que ce soit ! C'est l'Etat qui nous serait tombé dessus en disant « votre budget n'est pas en équilibre et vous serez maintenant sous un protocole de restructuration budgétaire ».

Monsieur LAFITTE : Oui, mais il devient en équilibre avec le bon vouloir de qui ? Parce que... au bout d'un moment, on se demande. S'il y a 3 % de marge.

Madame CLAIREAUX : C'est l'effet aussi pervers de la libre administration des collectivités, donc on le prend dans un sens, on le fait tourner à la machine à laver, on le reprend dans l'autre, mais on va dire liberté des collectivités à s'assumer elles-mêmes, vous ne devez pas avoir des charges plus importantes que vos recettes, donc diminuez vos charges.

Monsieur LAFITTE : On est d'accord, mais du coup, à l'échelon local, cela mériterait d'être reporté auprès des gens qu'on arrive à un système un peu à bout de souffle. Parce que si la Municipalité ne veut plus porter de projet, si ce n'est que faire fonctionner...

Madame CLAIREAUX : Ce n'est pas ce que j'ai dit ! Il y a une politique d'investissement, elle est liée, certes, au bon vouloir de l'Etat, pour l'instant, tant que nous n'aurons pas trouvé un terrain d'entente qui nous permette d'avoir des recettes meilleures. Quand je dis un terrain d'entente, ce n'est même pas cela que je devrais dire, c'est devoir un développement économique digne de ce nom redonner une bouffée d'oxygène aux collectivités et donc apporter, en particulier à la Commune de Saint-Pierre, des recettes, par exemple.

Monsieur LAFITTE : Cela ne sera pas à court terme, quand même.... Non mais c'est...

Madame CLAIREAUX : Ce qui me désole un peu, c'est de vous voir un peu réagir comme cela aujourd'hui... Ce n'est pas de vous voir... Je le dis mal...

Monsieur LAFITTE : Non mais c'est que nous, on connaît le contexte, on ne contestait pas le contexte précédent, mais à un moment donné, est-ce qu'il ne faut pas y aller et négocier plus fortement avec le Conseil.

Madame CLAIREAUX : J'ai quand même eu l'impression de faire « Don Quichotte » qui se battait tout seul contre les moulins à vent.

Monsieur LAFITTE : Non, on ne se situe pas sur le même positionnement.

Monsieur LEBAILLY : Cela fait plusieurs années que vous dites que la situation est saine, mais extrêmement fragile.

Madame CLAIREAUX : Oui. Sincèrement, après, en apparence, tout va bien, nous n'avons pas de déséquilibre...

Monsieur LAFITTE : ...Il n'y a pas de projet fort, il n'y a pas la possibilité de porter de projet fort...

Madame CLAIREAUX : ... Il n'y a pas de déficit. Il n'y a pas...Nous allons faire un bilan de mi-mandat peut-être car nous allons nous rendre compte que ces dernières années, nous avons quand même porté plusieurs millions d'investissement. Voilà, le cadre de vie continue de s'améliorer, le patrimoine continue d'être entretenu, de faire en sorte que les gens se sentent bien dans la ville et n'aient pas envie d'en partir. Je n'ai pas de solution miracle non plus, je voudrais juste un arbre à billets dans la cave de la Mairie, mais cela ne pousse pas ! Ce qui est un peu embêtant.

Je ne suis pas inquiète outre mesure, je voudrais seulement que chacun réalise que parfois, on aimerait tous avoir des projets plus ambitieux, on aimerait tous faire plus d'investissements, on aimerait tous avoir plus d'animations dans la ville, que ce soit plus beau, plus riche, mais on fait avec les moyens qui sont les nôtres, et des priorités qui sont décidées aussi par la nécessité d'avoir des réseaux renouvelés (eau-assainissement, bitumage). Cela peut faire sourire quand je dis cela, mais nous avons une politique de réhabilitation des chaussées, et avons fait en sorte, cette année, de mieux coordonner, de faire les choses un peu différemment des années précédentes, mais ce n'est pas non plus toujours évident de faire en sorte que ce soit les autres donneurs d'ordre ou que les autres travaux du privé soient totalement coordonnés avec les nôtres. En fait, il y a un tas de facteurs extérieurs qui font que l'on ne fait pas toujours ce qu'on voudrait, au moment où on le voudrait.

La gestion des déchets, c'est beaucoup d'aides de l'Etat, beaucoup encore de millions d'investis mais cela veut aussi dire que cela implique des charges en plus, notamment de personnel. Voilà.



## **CONCLUSION :**

Les orientations pour 2017 seront dévoilées en deux étapes : le vote du budget 2017 en Janvier correspondra à une reconduction des dépenses vitales nécessaires au fonctionnement et à la présentation des investissements déjà engagés. Puis, viendra l'adoption au cours du 1er trimestre d'un budget supplémentaire.

## **DELIBERATION N° -2016**

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mille seize, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le huit décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

### **Objet : Tenue du débat d'orientation budgétaire**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Dit que le débat sur les orientations à prendre dans le cadre du budget primitif 2017 a eu lieu.

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Est-ce que je peux mettre cette délibération aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉ**

**Présents : 19**

**Procurations : 3**

**Absents : 10**

**Ont voté pour : 22**

**Ont voté contre : 0**

**Abstentions : 0**

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A MADAME LE SENATEUR-MAIRE  
COMpte-RENDU DES DECISIONS PRISES**

Par la délibération n° 020-2014 du 28 mars 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

*Les décisions prises par le maire en vertu de l'article [L. 2122-22](#) sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article [L. 2122-18](#). Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.*

*Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.*

*Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.*

Le projet de délibération n° 5 a pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Sénateur-Maire dans le cadre de cette délégation d'attributions.

**DELIBERATION N° -2016**

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mille seize, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le huit décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

EtaiEnt présents :

EtaiEnt absents :

AvaiEnt donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

**Objet : Délégation d'attributions à Madame le Sénateur-Maire - Compte-rendu des décisions prises**

Madame Karine CLAIREAUX, Sénateur-Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 020-2014 du 28 mars 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- Marché 15-MSP-2016 en date du 14/11/2016 – FOURNITURE DE LUMINAIRES A LEDs – Titulaire : INDUSTRIUM SAS – Montant minimum : 30 000 € - Montant maximum : 180 000 €
- Décision n° 027-2016 du 26 octobre 2016 instaurant un tarif forfaitaire de livraison de matériaux issus du centre technique de traitement des déchets.
- Décision n° 028-2016 du 6 décembre 2016 accordant une concession de terrain dans le cimetière de la Ville de Saint-Pierre à Monsieur Thierry DE ARBURN.
- Décision n° 029-2016 du 6 décembre 2016 accordant une concession de terrain dans le cimetière de la Ville de Saint-Pierre à Madame Josette LAFITTE DRAKE.
- Décision n° 030-2016 du 6 décembre 2016 accordant une concession columbarium dans le cimetière de la Ville de Saint-Pierre aux héritiers de Mme Andrée TÉLETCHÉA.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE CE PORTER A CONNAISSANCE.

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉ**

**Présents : 19**

**Procurations : 3**

**Absents : 10**

**Ont voté pour : 22**

**Ont voté contre : 0**

**Abstentions : 0**

Madame CLAIREAUX : Je vous souhaite, à toutes et tous, car nous n'aurons pas forcément l'occasion de nous revoir, en tout cas pas officiellement, de très belles fêtes de fin d'année, profitez-bien. Nous nous reverrons le 10 janvier pour le vote du budget.

Je vous remercie.

La séance est levée à 19 h 20.

Les membres,

Le Président,